

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 juillet 2021 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 1^{er} juillet 2021, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaients présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Morgane Côme, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, , Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Pierre Guillon, Sylvana Macis, Eric Saintilan, Sonia Monfort, Michel Tobie, Bruno Goenvic, , Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Gérard Jambou a donné pouvoir à Michaël Quernez
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha
Yves Schryve a donné pouvoir à Michel Forget
Arnaud LE PENNEC a donné pouvoir à Danièle Brochu
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Christophe Couic, absent à partir de 20h, a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron
Emilie Cerisay a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Serge Nilly a donné pouvoir à Bruno Goenvic

Absent : David Le Doussal

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Pierre Guillon

6. CESSION DE L'ATELIER RELAIS, SITUÉ 7 - RUE JULES VERNE, DANS LA ZONE D'ACTIVITE DE LA VILLENEUVE BRAOUIC

Exposé :

L'atelier relais situé 7 rue Jules Verne dans la zone d'activité de la Villeneuve-Braouic est actuellement occupé par la SARL LIVEN'UP-Events dont le gérant est Monsieur Arnaud BOISSIERE.

Monsieur BOISSIERE a sollicité l'acquisition de cette propriété cadastrée section BZ n° 222 d'une surface de 1 499 m² sur laquelle est donc édifié un bâtiment à usage industriel, composé d'un sas d'entrée, d'un dégagement, de bureaux, sanitaires, vestiaires ancien réfectoire et magasin, l'état général du bâtiment étant satisfaisant. Des places de stationnement sont également aménagées sur la parcelle

Pour les communes de plus de 2 000 habitants, la consultation de France Domaine est obligatoire en cas de cession de bien. Les services de l'Etat ont été sollicités en date de 2 juin 2021. Un avis du domaine réceptionné en date du 29 juin 2021 a évalué le bien à 60 000 €

Monsieur BOISSIERE a donné son accord pour acquérir cette propriété au prix de 60 000 € intégrant un droit de reprise prioritaire à la Ville de Quimperlé dans le cadre d'une éventuelle revente de l'ensemble immobilier dans un délai de 10 ans.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur la vente de l'atelier relais de la Villeneuve Braouic à la SARL LIVEN'UP gérée par Monsieur Arnaud BOISSIERE au prix de 60 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de QUIMPERLE

Avis favorable de la commission conjointe « Politique de la Ville et de l'Environnement » et « Réseaux, Travaux, Voirie, Eau et Lutte contre les inondations » du 29 juin 2021

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 30 juin 2021.

Décision :

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Quernez', is written over a diagonal line that extends from the bottom right of the seal towards the text.